

Horaires de l'école :

- de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Accueil : Les portes sont ouvertes **10 mn avant (pour vous permettre d'être à l'heure)**.

La ponctualité est de rigueur : ATTENTION les portes de l'école ne seront pas ouvertes **AUX RETARDATAIRES après 8h30 et 13h30.**

LES HORAIRES DE L'ÉCOLE NE SONT PAS NÉGOCIABLES

Sortie : Les sorties se font aux portes de l'école à **11h45** et à **16h15**.

Cantine/étude/centre de loisirs/garderie : sont ouvertes toutes les familles.

Tout enfant non inscrit en mairie ne pourra rester.

Plan Vigipirate : Le Plan Vigipirate interdit tout attroupement et stationnement aux abords de l'école.

Absences : En cas d'absence, vous pouvez prévenir et au retour de votre enfant, vous devrez fournir un **justificatif écrit**.

La **fréquentation** scolaire est **obligatoire**.

Absences des enseignants : En principe, les enseignants absents sont remplacés. Dans le cas contraire, les parents qui le peuvent, sont invités à garder leur enfant à la maison. Nous faisons notre possible pour vous prévenir. En cas d'impossibilité, les enfants seront accueillis dans les autres classes.

Assurance : Il est fortement recommandé de fournir rapidement à la rentrée une attestation d'assurance mentionnant la couverture pour « la responsabilité civile » et « l'individuelle accident » de votre enfant.

Santé, hygiène corporelle et vestimentaire : **Les écharpes sont interdites à l'école.** Vous devez veiller à la propreté et à une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques. L'école n'est pas responsable des bijoux. Tout objet dangereux est interdit. Un enfant qui n'a pas pris de petit déjeuner ou de déjeuner se fatigue plus vite. Attention aux écrans, un enfant qui se couche tard, ne peut pas apprendre dans de bonnes conditions. Veillez à ce que votre enfant se couche à une heure raisonnable : **20h30 maximum**. Signalez-nous et traitez les petites bêtes (poux) qui pourraient se nicher dans la tête de votre enfant. En cas de maladie contagieuse, vous devez nous en informer et fournir un certificat médical mentionnant que votre enfant peut reprendre l'école. Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments. En cas de fièvre ou tout autre problème, vous serez prévenu par téléphone et devrez le cas échéant venir chercher votre enfant.

Le cahier de correspondance : C'est un outil de liaison entre l'école et la famille, prenez en soin, lisez-le, signez-le. Vous pouvez demander un rendez-vous hors temps scolaire si vous le souhaitez. Les enseignants ne reçoivent pas les parents sur le temps scolaire donc **PAS à 8H20/13H20**.

La fiche de renseignements : Vous devez la remplir et la rapporter très rapidement. **Il est impératif de nous signaler tout changement surtout les n° de téléphone. Nous devons pouvoir vous joindre, si besoin, à tout moment de la journée.**

Élections des parents d'élèves au conseil d'école : Elles auront lieu en octobre, les parents qui souhaitent se présenter doivent contacter le directeur. Il est important pour la vie de l'école que les parents soient élus par le vote de tous les parents.

Signature des parents :

Bonne rentrée à tous !